

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE AGRICOLE CADASTRÉE AC 76 (LIEUDIT LA RONCE) APPARTENANT A MME MARCELLE FANTUZZO ET MME PAOLA BANIS N°2026-023

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 Avril 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 28

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédéric BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

28 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 1

Mme Sandrine COFFINET à M. Enzo SODANO

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Arlette BOURDELOT a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires, Madame BANIS Paola et Madame FANTUZZO Marcelle de céder à la commune la parcelle cadastrée AC 76 (cf.plan du cadastre joint) d'une superficie de 1 300 m² au prix de 1 € le m² sise à la Ronce assortie d'une indemnité compensatoire de 3 700 € constituant un complément financier destiné à tenir compte du bâti existant raccordé à l'eau et à l'électricité et des conditions négociées dans le cadre de la cession amiable, soit un montant total de 5 000 € ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de réaménager le chemin communal de la Ronce à Bel Ebat ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 76 appartenant à Madame BANIS Paola et Madame FANTUZZO Marcelle sise à la Ronce pour un montant total de 5 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Jérôme CAUËT**

